

la création d'un comité composé d'un petit nombre d'experts en finance dont la tâche sera de jeter un regard neuf sur la situation financière des Nations Unies et des institutions spécialisées. Si on créait un tel groupe, la délégation du Canada croit qu'il faudra lui donner le mandat le plus large possible de manière qu'il puisse étudier les nombreux problèmes qui ont été mis en lumière au sein de cette Commission et qu'il puisse recommander des mesures pratiques. Ce comité devrait pouvoir profiter des connaissances étendues des membres du Secrétariat et du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires, qui nous ont fait mesurer l'importance des problèmes financiers auxquels doit faire face l'Organisation et qui nous ont montré la voie dans la recherche de solutions nouvelles.

La discussion générale au sein de la Cinquième commission a été valable en ce qu'elle a permis un examen général des déficiences financières de l'Organisation et qu'elle a révélé certains domaines où des solutions peuvent être apportées. Cet examen devrait être le point de départ d'une étude complète nous permettant d'atteindre à des solutions réalistes dans les domaines qui nous touchent de près. En voici quelques-uns: la nécessité de réduire le nombre des réunions et des conférences (la solution de ce problème, comme l'a proposé le représentant de la Grande-Bretagne, peut résider dans l'estimation d'un plafond monétaire permettant de déterminer le nombre de conférences et de réunions que peut tenir l'Organisation dans l'espace d'une année); le besoin d'intégration et de coordination dans les pratiques financières (ou, comme l'a déclaré le représentant d'Israël, l'opportunité de poursuivre un dialogue entre la Cinquième commission et les organes principaux des Nations Unies, dialogue en faveur duquel le représentant a fait des propositions concrètes); la nécessité d'établir des priorités (et de modifier la tendance des organismes subsidiaires à prendre des décisions entraînant des conséquences financières sans l'approbation préalable de l'Assemblée générale); la nécessité d'étudier la présentation du budget. Tous ces problèmes s'entremêlent et nécessitent une étude systématique.

Maintenant que nous avons cerné certains des problèmes financiers, nous sommes en mesure de déclarer, Monsieur le Président, que les critères politiques prévaudront toujours et qu'il est par conséquent inutile de s'inquiéter des problèmes de pratique financière. Comme l'a laissé voir l'impasse financière relative à la question de l'article 19, les questions politiques et financières sont inextricablement entremêlées. La délégation du Canada, Monsieur le Président, se rend compte qu'un nouvel esprit de coopération a surgi, lequel permettra de rechercher de nouvelles solutions pratiques à de vieux problèmes financiers.